

voions que nous sommes de beaucoup plus favorisés que les habitants de ces pays. De sorte que le gagne-petit ne peut être entièrement exempté de payer des impôts,—tout au moins il ne l'est pas en Saskatchewan. Je ne connais personne, si pauvre fût-il qui n'est pas imposé tout comme l'est le riche en Saskatchewan. On n'exempte personne là-bas, à ma connaissance. Le gouvernement fédéral prévoit plus d'exemptions que ne le fait n'importe quel autre gouvernement au pays, que je sache. Comme le disent les socialistes, on ne peut ramener les riches au niveau du pauvre. Et, alors, nul n'est en mesure de payer des impôts. Il nous faut placer les pauvres sur le même pied que les riches. Tel est notre objectif. Nous ne serons satisfaits que lorsque nous l'aurons atteint. Alors tous pourront payer des impôts. Alors il ne sera pas nécessaire d'accorder les dégrèvements dont nous parlons.

L'exposé budgétaire a préconisé la création d'une commission royale. A mon sens, c'est un des plus importants sujets mentionnés dans l'exposé budgétaire de cette année. Il indique que le Canada songe à l'avenir: déterminer notre responsabilité économique et nos possibilités économiques pour l'avenir. Pendant qu'une commission royale étudiera ces possibilités économiques, il y aurait vraiment lieu qu'elle détermine le pouvoir de gain des différents groupes d'occupations et d'industries dans tout le pays. Quand nous aurons pu déterminer le revenu et le pouvoir d'achat des gens adonnés à ces diverses occupations, quelles qu'elles soient, dans tout le Canada, nous serons alors en mesure de pouvoir équilibrer l'économie entre une industrie et une autre.

Cette méthode éliminera la controverse constante entre les différents groupements et les différentes occupations au sujet de ceux qui ont le meilleur niveau de vie, qui prennent plus que leur part, ainsi que l'agitation constante au sujet des cultivateurs et de leur assertion d'après laquelle ils reçoivent ce qui reste et n'obtiennent pas leur part de la richesse nationale. Plus tôt nous atteindrons ce but et instituerons ce régime, plus vite nous serons en mesure de mettre l'économie canadienne sur un pied plus satisfaisant.

Les partis de l'opposition ont multiplié les conseils sur les mesures que le Gouvernement aurait dû prendre ou ne pas prendre. Pourtant, ces conseils n'empêchent que c'est un bon budget. Tout budget qui réduit les impôts est un bon budget. Comme je l'ai déjà dit, je crois que nous devons continuer de présenter de pareils budgets; de la sorte, au bout de quelques années, nous serons en me-

sure de dispenser plus de bienfaits à la population. Je n'ai pas entendu proposer de solution de rechange importante à l'égard de ce qui a été fait. Je n'ai entendu proposer aucune solution de rechange, sauf, soit dit en passant pour apporter une rectification, l'établissement d'un certain régime qui s'impose de l'avis de quelques-uns; mais je n'ai entendu proposer aucune solution permanente ou pratique. Je n'ai entendu préconiser aucune mesure utile que les socialistes pourraient prôner, aucune mesure indiquant qu'ils mettent en pratique en Saskatchewan ce qu'ils prêchent ici à la Chambre des communes. Je n'ai entendu proposer aucune mesure par les créditistes qui semblent plus ou moins heureux de ce temps-ci de leurs perspectives d'avenir relativement au gouvernement du pays, à la capacité financière du pays et aux services qu'ils sont en mesure d'offrir aux Canadiens.

Mais avant d'offrir quelque service social que ce soit à la population du Canada, il faut d'abord le voter. Dans notre pays nul ne peut obtenir un service social quelconque, sauf par un vote de notre Parlement. Si nous votons contre ledit service, il ne peut être mis en œuvre. Je crois que le parti du crédit social déploie beaucoup d'activité dans tout le pays à préconiser les allocations familiales, laissant aux gens l'impression que ce parti est peut-être à l'origine de ces allocations et qu'à ce titre il lui appartient de les augmenter. On m'a dit que dans la province de Québec il y a des affiches jusque sur les poteaux de téléphone invitant les gens à se mettre en rapport avec leur représentant créditiste pour faire augmenter ou peut-être doubler les allocations familiales. Mais je le répète, il n'est pas de service social possible sans un vote du Parlement. On ne peut prétendre avoir participé à l'institution d'un service social si on n'a pas voté pour ledit service.

Parcourant l'historique des allocations familiales, j'ai constaté qu'elles ont été insérées dans le discours du trône de 1944 grâce au gouvernement libéral. Divers sous-amendements ont été présentés, puis le moment est venu d'accepter enfin le discours du trône qui renfermait la proposition relative aux allocations familiales. Le passage en question est conçu en ces termes:

La famille et le foyer constituent les assises de la vie nationale. Afin d'aider à assurer aux enfants de la nation un minimum de bien-être ainsi qu'à leur procurer autant que possible des avantages égaux dans la bataille de la vie, vous serez appelés à approuver une mesure établissant des allocations familiales.

Le vote sur la motion portant adoption d'une Adresse en réponse au discours du trône a été pris le 10 février 1944 et a donné